

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
57	29	27	25

DATE DE LA CONVOCATION
15/02/2022

DELIBERATION N°
06/21.02.2022

L'an deux mille vingt-deux
et le 21 février à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GIULIANO M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. BRINGANT M. CONSTANS M. FAUQUET-LEMAITRE Mme RULLAN M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2021-07
« TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATERIAUX ISSUS
DES COLLECTES SELECTIVES »**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU la délibération du Comité Syndical n° 03-01/18.10.2021 du 18 octobre 2021 portant attribution du marché n° 2021-07 à la société VALEOR – 109 Rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN,

CONSIDERANT que la réunion de démarrage du marché a permis de définir une simplification technique du tri et de la mise en balle de certaines sortes de papier, permettant également une baisse sensible du coût du service,

CONSIDERANT que pour finaliser administrativement cette solution, il convient de scinder les prix référencés « TRI2021-6 » et « TRI2021-7 » au BPU de la façon suivante :

Nouvelle Référence au BPU	LIBELLE (COLONNES AERIENNES)	Unité	Prix Unitaire en € Hors TVA
TRI2021-6a	Tri des papiers pour produire la qualité 1.11 (TGAP non applicable)	Tonne	150,00
TRI2021-7a	Tri au sol des papiers pour produire la qualité 1.02 (TGAP non applicable)	Tonne	0,00
TRI2021-6b	Mise en balles des papiers triés de la qualité 1.11 (TGAP non applicable)	Tonne	35,00
TRI2021-7b	Mise en balles des papiers triés de la qualité 1.02 (TGAP non applicable)	Tonne	35,00

CONSIDERANT que la proposition technique et financière de la société VALEOR, permet un gain de temps au prestataire, et une moins-value estimée à 11,12 % sur le coût total du marché,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 21 février 2022,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président et avoir pris connaissance des pièces du dossier,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant, scindant deux prix du Bordereau des Prix Unitaires, tels que décrits ci-dessus,

DIT que la mise en œuvre de ces prix correspond à l'avenant n° 1 du marché concerné,

CONSTATE la moins-value estimée à 11,12 %,

DIT que le Budget Primitif 2022 sera établi en tenant compte de ces éléments,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

